



Photos diffusées sur internet sans consentement

Par **amelie75**, le **26/10/2010 à 20:09**

Bonjour, rn il y a quelques années, j'ai fait (la stupide) erreur de jeunesse de poser dénudée pour un photographe amateur. Il y a quelques temps, l'un de mes connaissances m'a appris qu'il a vu ces photos sur un site à caractère pornographique. J'ai immédiatement contacté le photographe pour lui demander de retirer les photos, il a refusé et les a laissées sur le site bien que c'était sans mon consentement et que je ne lui ai jamais donné l'autorisation de le faire. Que puis-je faire pour qu'il les retire ?

Par **LeKingDu51**, le **28/10/2010 à 22:25**

Bonjour, rn rn Très simple, déposez une plainte auprès de votre commissariat de police le plus proche. rn rn Et si vous voulez que ça aille vite, vous rapprochez d'un avocat pour demander en référé à ce que les photos soient supprimées. rn rn Cordialement

Par **amelie75**, le **29/10/2010 à 00:29**

Merci pour votre réponse rn J'ai été déposer une plainte pour atteinte à la vie privée mais est-ce que cela suffira pour faire retirer les photos ? rn Je ne sais vraiment pas à qui m'adresser et je voudrais qu'elles soient retirées au plus vite car vraiment embarrassantes